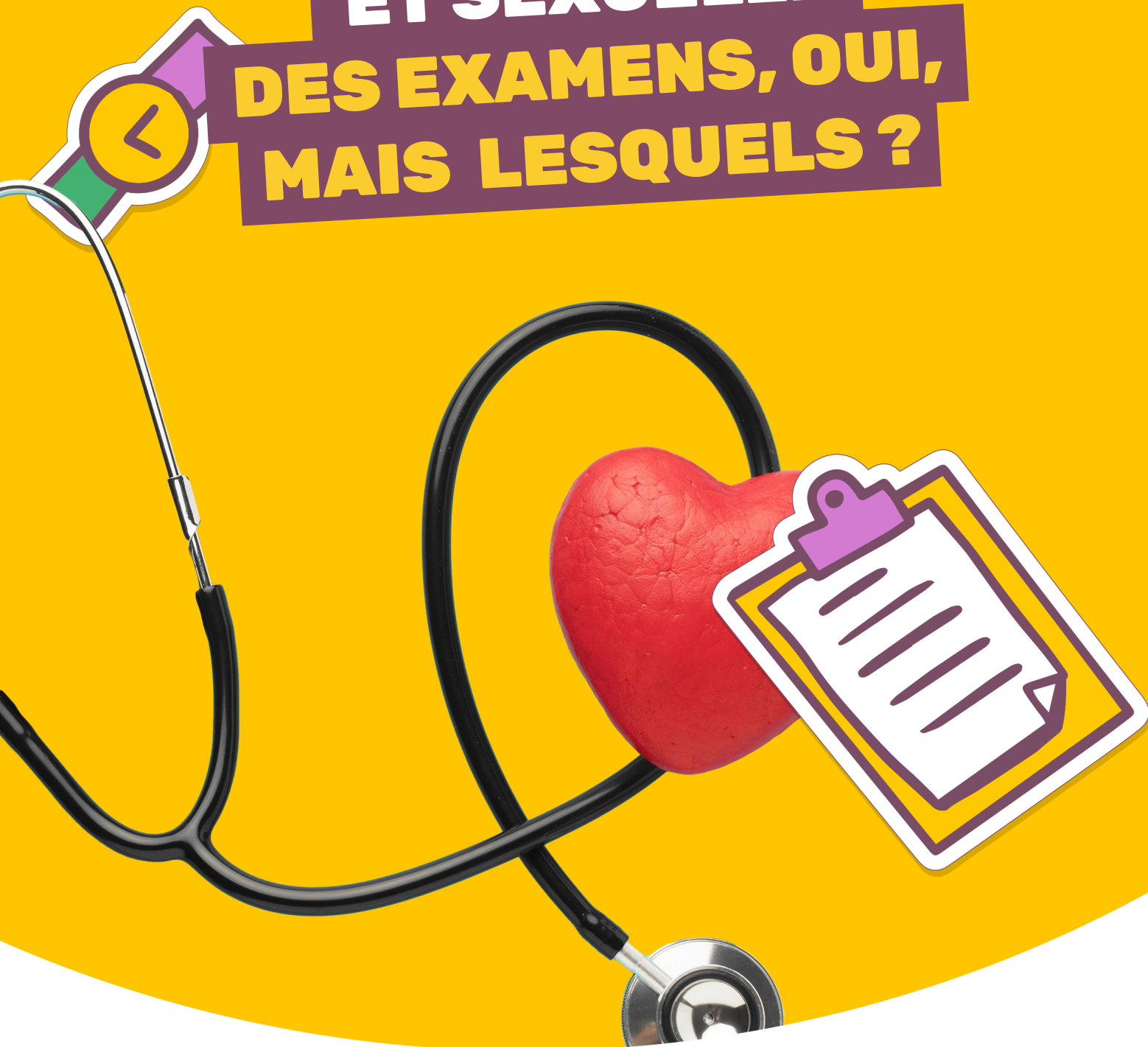


**SANTÉ AFFECTIVE  
ET SEXUELLE**

**DES EXAMENS, OUI,  
MAIS LESQUELS ?**



# SANTÉ AFFECTIVE ET SEXUELLE DES **EXAMENS**, OUI, MAIS LESQUELS ?

## EN GYNÉCOLOGIE

Avant 25 ans, la consultation pour une visite, un suivi, une contraception chez un médecin est prise en charge par l'assurance maladie.

Après 25 ans, il est conseillé d'être suivi(e) par un gynécologue ou sage-femme pour réaliser un frottis, une mammographie, un dépistage, des échographies selon la situation personnelle de la personne suivie, et ce 1 fois par an.

Les dépistages peuvent concerner notamment **le cancer de l'endomètre ou des ovaires**.

## EN UROLOGIE

Avant 25 ans, la consultation pour une visite, un suivi, une contraception chez un médecin est prise en charge par l'assurance maladie.

Les dépistages conseillés concernent le **cancer de la prostate ou des testicules**.

Avant 26 ans, l'obtention de préservatifs est prise en charge par l'assurance maladie. Des examens sont possibles pour tout étudiant concernant le dépistage d'IST, notamment la papillomavirus, ou d'autres maladies comme le cancer du sein.

Des vaccinations sont possibles en cas de contact risque, notamment contre l'Hépatite B.

Les ESH peuvent être redirigés vers des spécialistes de la santé sexuelle en lien avec le handicap.

